



Bruxelles, le 8 septembre 2026

CM 3929/2/26
REV 2

ESPACE
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: space@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 5300

Objet: **PROCÉDURE ÉCRITE exigeant une réponse pour le 8 septembre 2026 à 16 heures, heure de Bruxelles (HEC)**, concernant l'intention de la Commission d'adopter une déclaration, au nom de l'Union européenne, sur une vision à long terme du transport spatial européen avec les États membres de l'UE, l'Agence spatiale européenne (ESA) et les États membres de l'ESA

- Lancement d'une procédure écrite
- Autorisation d'approuver un instrument non contraignant
- Prolongation du délai jusqu'au 8 septembre 2026, 16 heures (HEC)

Le Comité des représentants permanents (1^{re} partie) ayant décidé le 4 septembre 2026 de recourir à la procédure écrite¹, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour autoriser la Commission à approuver, au nom de l'Union européenne, la déclaration sur une vision à long terme du transport spatial européen avec les États membres de l'UE, l'Agence spatiale européenne (ESA) et les États membres de l'ESA, dont le texte figure dans le document 12591/26.

Veuillez répondre par "OUI" ou par "NON".

¹ ST 12520/26.

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper en vue de la procédure écrite.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard le **mardi 8 septembre 2026 à 16 heures** (heure de Bruxelles) et être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: space@consilium.europa.eu.

Veillez noter que la procédure écrite ne peut être clôturée tant que tous les États membres n'ont pas communiqué leur réponse.